



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°281

JANVIER 2021

SOMMAIRE

1. Compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2021
2. Annonces communales et intercommunales
3. Annonces associatives et professionnelles
4. Agenda de la médiathèque

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JANVIER 2021

Présents : 18 Absente excusée : Mme Claire Gérard donne pouvoir à M. Stéphane Pellion
Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h.
Mme Christine Chazelle est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020

B. DÉLIBÉRATIONS

1. Adhésion au SATESE du Morbihan 2021-2023
2. Pacte de gouvernance Arc Sud Bretagne
3. Prix de vente de bois
4. Convention ADMR
5. Débat et choix sur le devenir de la poste de Saint-Dolay

C. QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS

1. Equipement d'un nouveau service de transport
2. Tenir les chiens en laisse sur les chemins de randonnée (Mme Muriel Malnoë)
3. Commissions affaires sociales et commission artisanat, commerces et agriculture (Saint-Dolay citoyens)
4. Pass commerce d'Arc Sud Bretagne (Saint-Dolay citoyens)

A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020

L'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020 sera votée lors du prochain conseil municipal.

B. DÉLIBÉRATIONS

1. Adhésion au SATESE du Morbihan 2021-2023

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la commune bénéficie de l'appui technique du SATESE (Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux), au titre de l'assistance technique fournie par les départements.

Conformément à l'article L3231-1-1 du Code général des collectivités territoriales, le département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des

moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, (...), une assistance technique dans les conditions déterminées par convention ».

La convention est signée pour une durée de 3 ans (2021-2023) pour un tarif annuel de 300 € net. Le SATESE produit deux rapports par an après visite de la station d'assainissement collectif.

M. le Maire lit un extrait du dernier rapport pour donner une idée du contenu aux élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec le SATESE pour une durée de 3 ans au tarif annuel de 300 €.

2. Pacte de gouvernance Arc Sud Bretagne

Par délibération du 15 décembre 2020, le conseil communautaire d'Arc Sud Bretagne a décidé d'instaurer un pacte de gouvernance au sein de la communauté de communes.

Afin de soumettre ce document à l'approbation du conseil communautaire du 16 mars 2021, chaque commune doit délibérer au sein de son conseil municipal et transmettre la délibération avant le 2 mars 2021.

Mme Christine Chazelle demande les différences entre le précédent pacte et celui-ci. M. le Maire précise qu'il n'existait pas de pacte et que celui-ci ne fait qu'entériner un mode de fonctionnement déjà en place.

Mme Christine Chazelle trouve que le pacte de gouvernance de la communauté de communes affirme une hiérarchie forte et donne beaucoup de pouvoirs au bureau y compris celui de bloquer les propositions faites par les commissions d'élus. M. le Maire rappelle que cela a toujours été le cas et ajoute que ce pouvoir existe aussi pour les adjoints et le maire dans leurs communes. Il précise que ce n'est pas comme cela qu'il procède avec les commissions municipales.

Le conseil municipal se prononce pour le pacte de gouvernance avec 9 voix pour, 4 contre et 6 abstentions.

3. Prix de vente de bois

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune possède du bois à vendre.

Le prix de 40€ proposé par stère n'est pas élevé et est destiné aux personnes qui en font la demande.

Mme Patricia Canaux demande sous quelle forme est vendu le stère : il se présente en troncs de 3 mètres environ.

Mme Lauriane Douillard trouve qu'il reste à la personne qui achètera le bois un énorme travail avant d'en faire usage. M. Stéphane Pellion propose la gratuité pour les personnes qui sont dans le besoin.

M. Nicolas Guriec souhaite que la vente soit orientée vers des utilisateurs locaux et non vers des personnes qui en feraient un commerce (revente avec bénéfice).

Suite au débat, M. le Maire propose de fixer le prix à 30 € le stère. Le conseil municipal valide la proposition à l'unanimité

4. Convention ADMR

M. le Maire présente la proposition de convention entre les communes de La Roche-Bernard, Marzan, Nivillac, Saint-Dolay, Théhillac et l'ADMR. En effet la convention précédente a expiré au 31 décembre 2020.

Cette convention, d'une durée de 6 ans, a pour objectif de définir les modalités financières afin que l'ADMR puisse poursuivre les services proposés aux personnes âgées dépendantes, en situation de handicap et aux familles fragilisées résidant sur le territoire de ces différentes communes.

Le financement est fixé à 1.5 € par habitant (2556 habitants soit 3834 €).

Mme Claire Gérard, relayée par M. Stéphane Pellion, informe qu'il existe deux associations (ADAR et ADT) qui proposent le même service. La mairie s'est renseignée sur ces alternatives. Mme Muriel Malnoë pense que ces associations ne travaillent pas sur le territoire. En effet, après des recherches sur le web, M. Nicolas Guriec confirme que l'ADAR et l'ADT travaillent en Loire-Atlantique.

Mme Christine Chazelle s'inquiète plutôt des conditions de travail des employé.e.s de l'ADMR.

Le conseil municipal autorise à 18 voix pour et 1 abstention la signature de la convention avec l'ADMR ainsi que les conditions financières.

5. Débat et choix sur le devenir de la poste de Saint-Dolay

M. Le Maire souhaite que le conseil municipal délibère sur le choix du devenir du bureau de poste de Saint-Dolay :
De maintenir le bureau de poste tel qu'actuellement
De faire le choix d'une Agence Postale Communale
De faire le choix d'un Relais Postal

Le dossier complet a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Lors de la consultation - cahier de doléances en mairie - 5 personnes se sont exprimées, toutes en faveur du maintien du service public.

Dans le cas d'une Agence Postale Communale, M. le Maire informe les élus que La Poste confirme la durée de la convention envisagée : 9 ans renouvelable 1 fois.

Il témoigne que cela fait une quinzaine d'années que La Poste cherche à se séparer du bureau de Saint-Dolay. Il rappelle que les horaires d'ouverture sont très réduits et qu'il est aussi fréquent de la trouver fermée sans préavis.

M. Stéphane Pellion aimerait savoir si le mi-temps de l'agent postal municipal associé à un éventuel mi-temps administratif fait partie de cette décision : la création d'un poste d'agent municipal est à l'étude, elle doit être anticipée pour être inscrite au budget mais est indépendante de ce vote.

M. Nicolas Chesnin aimerait savoir si l'Agence Postale Communale sera plus souvent ouverte que le bureau de la Poste : les horaires seront choisis par la Mairie en lien avec les moments favorables de fréquentation du public.

De même la rénovation du bureau de poste pour une autre destination et les travaux d'une future agence postale en mairie doivent être portées au budget en fonction de notre choix

M. Jean-Pierre Hamon pense que ce qui compte c'est de garder un service public et c'est le cas pour l'Agence Postale Communale.

La Poste avait déjà démarché des commerçants pour un relais postal mais les élus et les citoyens n'étaient pas favorables pour des raisons de sécurité et de discrétion.

Le conseil municipal se prononce à :

- 0 voix pour le Relais Postal
- 17 voix pour l'Agence Postale Communale
- 2 voix pour le Bureau de La Poste

A. QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

1. Equipement d'un nouveau service de transport

M. Nicolas Chesnin informe les conseillers municipaux que la commune souhaite s'équiper d'un nouveau service de transport destiné aux associations et aux services municipaux en partenariat avec la société Visiocom

Aujourd'hui, les déplacements sur notre commune et sa périphérie sont pour certains de nos administrés un frein à leurs activités : pour les associations, qu'elles soient sportives ou culturelles ; pour l'accueil de loisirs (ALSH), pour les associations des écoles et enfin pour nos aînés.

Ce véhicule est un 9 places et comportera des emplacements publicitaires permettant son financement.

Ce concept permet ainsi aux acteurs économiques et locaux de s'associer au financement d'une opération d'intérêt général tout en favorisant l'image et le dynamisme de leur entreprise. Il précise que la Mairie de Saint-Dolay aura un droit de regard sur les annonceurs publicitaires afin de donner leur place aux professionnels, commerçants et artisans, de la commune.

M. Nicolas Chesnin témoigne de l'expérience de Muzillac qui travaille avec Visiocom pour 2 véhicules.

2. Tenir les chiens en laisse sur les chemins de randonnée

Mme Muriel Malnoë demande qu'il soit rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse sur les chemins de randonnée.

3. Commissions Affaires sociales et commission Commerce, Artisanat et Agriculture

Les élus de Saint-Dolay Citoyens constatent qu'à ce jour, 6 mois après l'élection du conseil, il n'y a toujours pas eu de convocation des commissions municipales « Affaires sociales » et « Commerce, artisanat, agriculture » et posent la question du délai raisonnable pour l'organisation de ces réunions de travail par la majorité.

M. le Maire répond qu'effectivement ces commissions n'ont pas encore été réunies mais le travail a été amorcé :

- dans le cadre des affaires sociales, les élus ont travaillé avec les membres du CCAS ;
 - pour le commerce et l'artisanat, les élus ont rencontré l'association des commerçants et artisans (ACAD) et les responsables du Local.
- Pour les agriculteurs, une première rencontre reste à organiser.

4. Pass commerce d'Arc Sud Bretagne :

Les élus de Saint-Dolay Citoyens demandent si les commerces et entreprises dolaysiens ont été informés de la mise en place du dispositif « PASS COMMERCE ET ARTISANAT » d'Arc Sud Bretagne pour aider et dynamiser l'activité économique des TPE (Très Petites Entreprises) de notre commune. Nos concitoyens pourraient-ils être accompagnés par la Mairie dans les demandes de subventions afin de passer cette période complexe ?

Effectivement ce dispositif a été adopté lors du dernier conseil communautaire. La communication a été faite par voie de presse et sur le site internet d'Arc Sud Bretagne.

M. le Maire annonce que le dispositif sera présenté dans le prochain Saint-Dolay Info et que les professionnels pourront entrer directement en relation avec Arc Sud Bretagne qui pourra les guider.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 24 FÉVRIER 2021 à 20H
SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE

Journée citoyenne

Une journée citoyenne est prévue le samedi 10 avril 2021 : associations et particuliers, merci de vous rapprocher de la mairie pour nous aider à organiser cette journée consacrée au ramassage des déchets sur les bords de route.

Saint-Dolay Citoyens !

Écologie – Citoyenneté – Solidarité

Culture à Saint-Dolay : Mini budget et manque de diversité. La médiathèque propose un accueil multigénérationnel, un service, une variété de lectures et des prestations artistiques riches et diverses. Soutenons cette démarche ! Qu'en est-il de l'offre de spectacle vivant portée par la municipalité ? Outre le contexte sanitaire du moment, la diversité culturelle est insuffisante : les divertissements proposés sont rares et ne bénéficient pas à toutes les tranches d'âges et à tous les goûts.

Inviter des artistes implique un coût. Aujourd'hui, le budget municipal alloué à la culture est beaucoup trop faible. Les élus « Saint-Dolay Citoyens ! » défendent une augmentation nécessaire et planifiée du budget culture. Nous entendons varier l'offre, inciter des événements populaires à s'organiser et favoriser les potentiels artistiques : créations, expositions (photographie, peinture, dessin, sculpture...), projets culturels et musicaux Dolaysiens. Citoyens, artistes, faites vous connaître !

La Poste : Nous avons défendu la création d'une agence postale en Mairie pour maintenir le service public postal cher aux Dolaysiens. Restons désormais vigilant sur le niveau de service que cette Agence proposera, notamment sur les horaires d'ouvertures qui devront être élargis pour bénéficier à tous.

Vos élus Claire GÉRARD et Stéphane PELLION - Fb @saintdolaycitoyens ou saintdolaycitoyens@protonmail.com

Agenda 2021

Aurélia Millin de Grandmaison, adjointe à la culture et à la communication, vous prie de bien vouloir excuser la distribution tardive de l'agenda. En effet, en raison de la pandémie de Covid 19, la société IB - médias qui réalise les agendas de la commune a eu des soucis avec ses fournisseurs et des problèmes d'imprimerie.

Erratum : nous avons omis de faire figurer l'entreprise PATEDO photographies parmi les professionnels installés sur notre commune, veuillez nous en excuser.

Patrice Latrace - Patedo Photographies - 83 Le petit Bézo - 56130 Saint-Dolay
Téléphone : 06 84 01 68 72 Site : <https://patedophotographies.myportfolio.com/>

CCAS – Centre Communal d'Action Sociale

Personnes ou familles en difficulté, n'hésitez pas à vous rapprocher du CCAS
écoute, aide, orientation, accompagnement, soutien et confidentialité

contact, rendez-vous et renseignements : 02.99.90.20.69 Mme Isabelle Sirlin, 1^{ère} adjointe

Dépôt sauvage de déchets : respectons notre territoire et nos concitoyens !

Les dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

Ils sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 et sont passibles d'amendes ou de poursuites pénales.

Tout dépôt de déchets (dont les abandons d'épaves) est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal).

Chaque producteur de déchets, qu'il s'agisse d'une collectivité locale ou d'un industriel est responsable de ses déchets, et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés (art. L.541-2 du code de l'environnement).

Tous les déchets sont pris en charge par les collectivités ou des filières spécialisées : pour plus d'informations, appelez le service collecte des déchets d'Arc Sud Bretagne : 02 99 91 40 90

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Avis de consultation au public par voie électronique ou voie postale

La communauté de communes Arc Sud Bretagne organise une consultation publique pour recueillir les avis sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du 14 janvier au 17 février 2021 inclus, conformément à l'article L 123-19 du code de l'environnement.

Le dossier et ses avis dont celui de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet <https://www.arc-sud-bretagne.fr>

Un exemplaire papier est également disponible au siège d'Arc Sud Bretagne, les Bruyères, rue du Hinly – 56190 Muzillac et dans toutes les mairies aux heures et jours d'ouverture habituels.

Les observations et contributions pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public à l'adresse mail suivante : contact@arcsudbretagne.fr via le formulaire sur le site internet <https://www.arc-sud-bretagne.fr> et par voie postale à Arc Sud Bretagne, allée Raymond Le Duigou – CS 80041 – 56190 Muzillac.

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération. A l'issue de la consultation, le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis et sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la communauté de communes Arc Sud Bretagne.

Ouverture du Pass Commerce et Artisanat en Janvier 2021

La communauté de communes Arc Sud Bretagne a validé, lors du conseil communautaire du mois de décembre, la mise en place du dispositif PASS COMMERCE et ARTISANAT en partenariat avec la Région Bretagne.

Fort du succès des aides financières à destination des entreprises sur le mandat précédent (opérations VITAMINEZ VOTRE ACTIVITÉ) les élus d'Arc Sud Bretagne affirment leur soutien pour le commerce et l'artisanat des centres-bourgs et centres-villes en reconduisant un dispositif d'aide au profit du tissu commerçant et artisanal pendant la totalité du mandat 2020-2026.

Pour tout renseignement et contact :

Véra GOMES, Service Développement économique - Arc Sud Bretagne

tél : 02 97 41 46 26 - v.gomes@arcsudbretagne.fr

<https://www.arc-sud-bretagne.fr/entreprendre/vous-avez-un-projet/pass-commerce-et-artisanat>

Ils sont nouveaux à Saint-Dolay...

Entreprise : Gaëtan Cogrel, plaquiste & jointeur / 34 Le Bechy, 56130 Saint-Dolay – tél : 06 89 73 80 99
Combles, isolation, cloison sèche, plafond et aménagement décoratif

Association couture

L'association couture de Saint-Dolay organisera deux nouveaux ateliers dès que la crise sanitaire permettra d'utiliser les salles communales en toute sécurité :

- **initiation à la couture pour les enfants à partir de 10 ans** au 1er étage de la Médiathèque de Saint-Dolay, par session de 2 heures le mercredi

Les enfants pourront réaliser après une initiation à l'utilisation de la machine à coudre des petits travaux : lingettes démaquillantes, pochette.... Adhésion annuelle de 10 euros par enfant/ Coût par heure de couture : 4 €

- **cours du soir pour adultes** : le mardi de 18h30 à 20 h30 au 1er étage de la Médiathèque de Saint-Dolay

Les cours du mardi en journée ou demi-journée actuellement en place restent inchangés.

Ils reprendront dès que la crise sanitaire nous permettra d'occuper les salles en toute sécurité.

Inscriptions et renseignements auprès de la présidente Héroïse ESNAULT au 06.79.67.42.73

Association " Saint-Dolay Histoire et Patrimoine "

Si vous souhaitez adhérer à notre association, les membres du bureau sont disposés à recevoir votre cotisation annuelle de 10 € par personne.

Patricia CANAUX, trésorière, et moi-même Joël BOURRIGAUD, président, restons à votre disposition pour vous remettre le bulletin d'adhésion de l'association.

Nous attendons le maximum d'adhésions pour réussir nos projets de restauration du beffroi et des cloches de l'église cette année.

Vous pouvez nous solliciter par mail ou téléphone pour adhérer à l'association.

joelbourrigaud.saint-dolay@orange.fr / 06 84 86 11 24 - pcanaux@yahoo.fr / 06 43 50 29 48

Agenda de la Médiathèque

Au moment où nous rédigeons cet agenda, nous ne savons pas encore quelles seront les mesures sanitaires prises par le gouvernement pour ces prochaines semaines.

Par prudence, nous ne programmons aucune animation en février.

Pour toute information, l'équipe de la médiathèque reste joignable.

Email : mediatheque@saintdolay.fr

Téléphone : 02 99 90 29 29

Retrouvez-nous sur notre page Facebook@**MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Horaires d'ouverture de la médiathèque

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

Téléphone 02 99 90 29 29 / Email mediatheque@saintdolay.fr